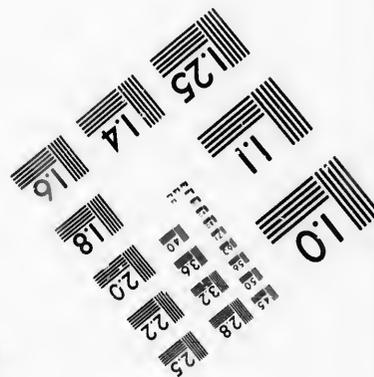
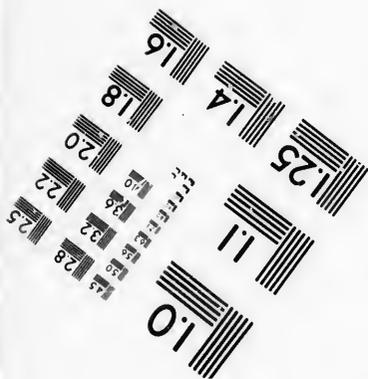
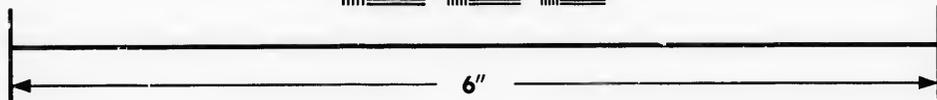
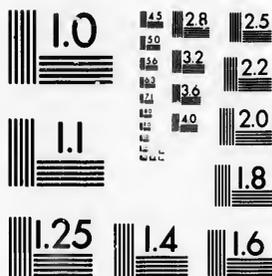


**IMAGE EVALUATION  
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic  
Sciences  
Corporation**

23 WEST MAIN STREET  
WEBSTER, N.Y. 14580  
(716) 872-4503

15 28 25  
18 32  
24 22  
30 20  
36  
42  
48  
118

**CIHM/ICMH  
Microfiche  
Series.**

**CIHM/ICMH  
Collection de  
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

11  
01  
15  
20

**© 1986**

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- |  |  |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Coloured covers/<br>Couverture de couleur   | <input type="checkbox"/> Coloured pages/<br>Pages de couleur   |
| <input type="checkbox"/> Covers damaged/<br>Couverture endommagée  | <input type="checkbox"/> Pages damaged/<br>Pages endommagées   |
| <input type="checkbox"/> Covers restored and/or laminated/<br>Couverture restaurée et/ou pelliculée  | <input type="checkbox"/> Pages restored and/or laminated/<br>Pages restaurées et/ou pelliculées  |
| <input type="checkbox"/> Cover title missing/<br>Le titre de couverture manque   | <input checked="" type="checkbox"/> Pages discoloured, stained or foxed/<br>Pages décolorées, tachetées ou piquées   |
| <input type="checkbox"/> Coloured maps/<br>Cartes géographiques en couleur   | <input type="checkbox"/> Pages detached/<br>Pages détachées  |
| <input type="checkbox"/> Coloured ink (i.e. other than blue or black)/<br>Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)   | <input checked="" type="checkbox"/> Showthrough/<br>Transparence   |
| <input type="checkbox"/> Coloured plates and/or illustrations/<br>Planches et/ou illustrations en couleur  | <input type="checkbox"/> Quality of print varies/<br>Qualité inégale de l'impression   |
| <input checked="" type="checkbox"/> Bound with other material/<br>Relié avec d'autres documents  | <input type="checkbox"/> Includes supplementary material/<br>Comprend du matériel supplémentaire   |
| <input type="checkbox"/> Tight binding may cause shadows or distortion<br>along interior margin/<br>La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la<br>distorsion le long de la marge intérieure   | <input type="checkbox"/> Only edition available/<br>Seule édition disponible   |
| <input type="checkbox"/> Blank leaves added during restoration may<br>appear within the text. Whenever possible, these<br>have been omitted from filming/<br>Il se peut que certaines pages blanches ajoutées<br>lors d'une restauration apparaissent dans le texte,<br>mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont<br>pas été filmées. | <input type="checkbox"/> Pages wholly or partially obscured by errata<br>slips, tissues, etc., have been refilmed to<br>ensure the best possible image/<br>Les pages totalement ou partiellement<br>obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,<br>etc., ont été filmées à nouveau de façon à<br>obtenir la meilleure image possible. |
| <input checked="" type="checkbox"/> Additional comments:/<br>Commentaires supplémentaires: [Printed ephemera] [3] p. La page du titre de l'étiquette est reliée comme étant la dernière page du livre mais filmée en premier sur la fiche.   |  |

This item is filmed at the reduction ratio checked below/  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
									/		

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

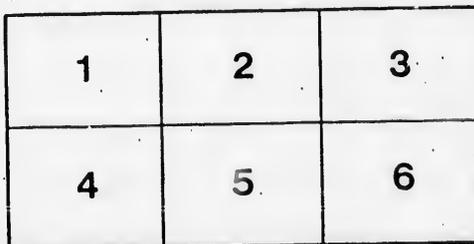
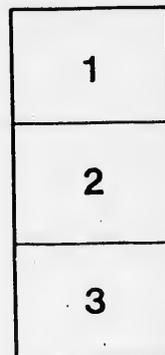
Seminary of Quebec  
Library

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol  $\rightarrow$  (meaning "CONTINUED"), or the symbol  $\nabla$  (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Séminaire de Québec  
Bibliothèque

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole  $\rightarrow$  signifie "A SUIVRE", le symbole  $\nabla$  signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

COUR D'APPEL.

JOSEPH LEGER dit PARISIEN,  
Appellant,

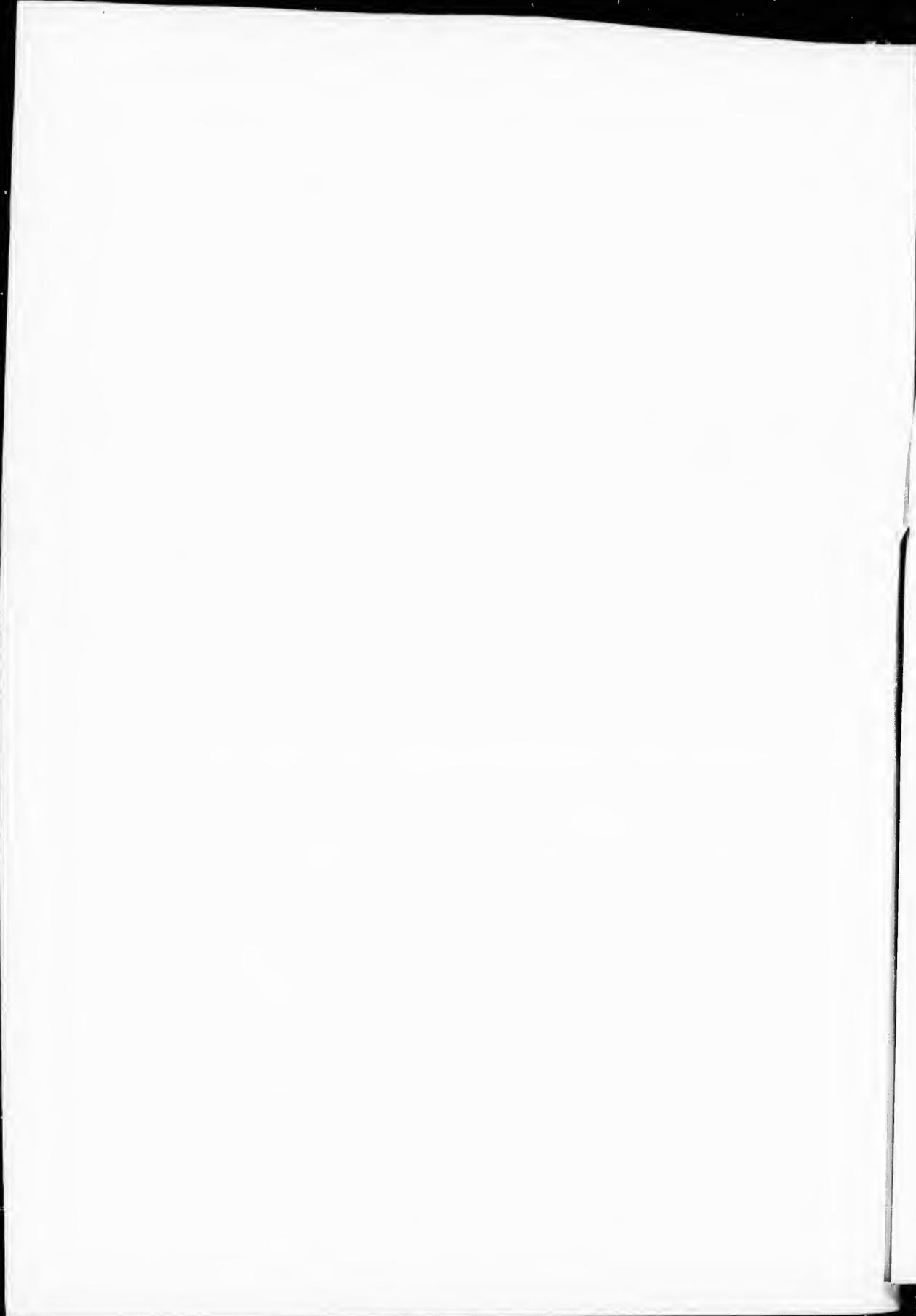
Et

WM. MCGILLEVRAAY et autres,  
Intimés,

*Factum de l'Appellant.*

ST. REAL, Avocat.

COUR D'APPEL.



PROVINCE }  
DU }  
BAS-CANADA. }

1219  
212  
**EN LA COUR D'APPEL.**

JOSEPH LEGER dit PARISIEN,

ET

Appellant,

WILLIAM MCGILLEVRAY et autres,

Intimés.

Factum ou Cas de l'Appellant.

**L'**ACTION étoit suivant la forme Anglaise d'*Indebitatus Assumpsit* général, de la part des Intimés Demandeurs en Cour Inférieure à Montréal pour argens déboursés et dépensés, argens prêtés et avancés, argens eus et reçus, et compte réglé, au montant de £59 9 2. Par le compte de particularités et détails de la demande,—pièce 4e. du record,—les Intimés reclamaient £59 9 2 pour argens qu'ils prétendaient avoir avancés à l'Appellant depuis le 11 Septembre 1810 jusqu'au 16 Mars 1818.

L'Appellant opposa à cette demande, 1° Une défense en fait niant tous les allégués des Intimés. 2° Une Exception péremptoire en droit perpétuelle, alléguant que les avances en question, si aucunes avaient été faites par les Intimés à l'Appellant, l'avaient été pour des raisons contraires à la loi et aux bonnes mœurs.

Les Intimés à l'Enquête ne firent entendre que deux témoins, dont l'un caissier des Intimés, déclara que les Intimés étaient Marchands associés faisant le commerce de Pelleteries dans les pays sauvages, et étaient dans l'usage de se servir de Voyageurs pour aller dans ces Pays, et que l'Appellant était dans l'habitude de s'engager pour aller comme voyageur aux Pays Sauvages. Que les Intimés, comme Agens de la Compagnie du Nord-Ouest, ont avancé à l'Appellant les divers sommes d'argent mentionnées au compte de particularités filé par les Intimés dans la cause et que ces avances avaient été faites à l'Appellant en considération de services qu'il devait rendre comme Voyageur à la Société du Nord-Ouest, dont les Intimés sont les Agens, mais que le témoin n'avait aucune connaissance que l'Appellant eût rendu ces services à la Société du Nord-Ouest. Il déclara que les Intimés avaient porté cette somme en compte, au débit de la Société du Nord-Ouest, comme dépense faite pour cette Société. Il assura que si cette somme n'était pas recouvrée de l'Appellant, elle serait perdue tant pour les Intimés que pour la Société du Nord-Ouest, et que partie de la perte tomberait sur les Intimés, comme associés dans la Société du Nord-Ouest, composé des Intimés et de biens d'autres personnes.—pièce N° 10 du Record.

Le deuxième témoin déclara que les Intimés étaient Marchands associés, faisant commerce de Pelleteries aux Pays Sauvages et avaient coutume de se servir d'Engagés pour aller aux dits Pays. Qu'il avait comparé le compte de particularités des Intimés, pièce N° 4. avec le *Livre de caisse* et le *Livre d'Engagés* des Intimés, et que cette pièce n'était qu'une vraie copie (extrait) de ces livres. Que ce compte de particularités était écrit par le 1er. témoin, caissier des Intimés. Il avoua qu'il ne tenait pas les livres des Intimés, mais que de temps à autres il examinait *des comptes*.—Il convint qu'il n'avait aucune connaissance des avances en question que celle qu'il dérivait de l'*inspection des livres*.—Il dit que d'après ces livres, il paraissait que ces avances avaient été faites par les Intimés, comme Agens de la Compagnie du Nord-Ouest, composée de 40 à 50 individus, parmi lesquels il compta Daniel McKenzie, Alexandre McDonald et Angers Shaw.—Pièce N° 11 du Record.

D'après cette Enquête il était évident :—1° Que les avances d'argent prétendues par les Intimés n'étaient nullement prouvées, la preuve testimoniale étant inadmissible, suivant l'Ordonnance de 1667, Tit. Art. et n'y ayant qu'un

qu'un seul témoin de ces prétendues avances, dont le témoignage était insuffisant, *unus testis nullus testis*.

2° Que ces avances, en les supposant prouvées, avaient été faites en considération de services à rendre par l'Appellant, et qu'il ne paroisait pas que l'Appellant eût jamais été mis en demeure de rendre ces services ni refusé de les rendre, et qu'on devoit présumer qu'il les avait rendus, n'étant pas naturel que les Intimés lui eussent fait des avances pendant huit années de suite, si l'Appellant ne les eût pas satisfait par ses services.

3° Que suivant les témoignages, les Intimés n'avaient d'intérêt dans cette cause que comme Associés dans la Société du Nord-Ouest, et que cependant tous les autres Associés, également intéressés, n'étaient pas parties dans la cause.

4° Que s'il y avait eu des avances de faites à l'Appellant, c'était la Société du Nord-Ouest qui les lui avait faites par ses Agens, les Intimés en cette cause, qui n'avaient pas manqué de porter ces avances au débit de leurs commettans.

Malgré ces raisons la Cour Inférieure, par son Jugement du 15 de Février dernier, a condamné l'Appellant à payer aux Intimés une somme de £59 9 2, avec intérêt et dépens : et c'est le Jugement dont est Appel.

Les Griefs sont en substance :

1° Que les Intimés étaient sans qualités pour poursuivre leur action contre l'Appellant, et que s'il y a action elle compete à la Société du Nord-Ouest.

2° Qu'ils n'ont aucunement prouvé leur demande.

3° Qu'il n'y a lieu à aucune action contre l'Appellant, parce que s'il a reçu ces avances prétendues, ce n'a été qu'en considération de services dont on ne l'a pas requis et qu'il n'a pas refusé d'accomplir.

Les Réponses sont générales.

QUEBEC, 15 Juillet, 1819.

age était insuffi-

é faites *en con-*  
croissait pas que  
*ni refusé* de les  
pas naturel que  
uite, si l'Appel-

érêt dans cette  
t que cependant  
es dans la cause.

'était la Société  
s en cette cause,  
s commettans.

u 15 de Février  
e de £59 9 2,

eur action contre  
Nord-Ouest.

e que s'il a reçu  
es dont on ne l'a

